

**Francis DANVERS**

## **LA PROFESSIONNALISATION DANS LES METIERS DU « COUNSELING PSYCHOLOGIQUE »**

**Résumé :** A partir d'un modèle multidimensionnel de l'histoire de l'orientation professionnelle en France, au XXe siècle, on analyse l'émergence du phénomène « conseil en orientation » pour interroger la professionnalité de ses agents. Les crises économiques, les évolutions sociologiques, les changements structurels de l'appareil de formation ont imposé l'idée d'une orientation continue. Reste à déterminer les techniques, méthodes, finalités et publics d'une « psychologie du conseil » à visée éducative. On fait l'hypothèse d'une pluralité de stratégies d'acteurs dans le domaine, pour y décrire les rôles professionnels.

**Mots clefs :** conseil en orientation, psychologie scientifique, relation formation-emploi, jeunesse scolarisée, insertion professionnelle.

### **INTRODUCTION**

Que l'on parle de « counseling psychologique » ou de « conseil en orientation » (selon les auteurs), l'objectif commun visé est de qualifier l'activité de « professionnels » qui aident au développement personnel dans le domaine de l'orientation professionnelle. Par « professionnel », je désignerai, en restant proche du sens anglo-américain qui n'a pas d'équivalent en français, une activité spécifique, libérale ou salariée, exercée par une élite, du fait d'une longue formation universitaire.

Le modèle de la « professionnalisation » puise dans les travaux de R. Bourdoncle (1991). Nous retenons l'idée d'un processus de rationalisation (dont nous voudrions montrer qu'il est historiquement déterminé) d'activités dont le savoir constitutif, le mode de recrutement, l'autonomie et le statut social augmentent sans cesse. De cela, il découle :

*F. DANVERS*

- un pouvoir mobilisateur permettant l'amélioration des capacités entraînant une plus ou moins grande maîtrise individuelle et collective ;

- une vertu légitimante pour un groupe professionnel donné à la recherche d'une reconnaissance sociale, ce qui n'exclut pas une stratégie et une rhétorique déployées pour un groupe professionnel donné, de manière à revendiquer une élévation dans l'échelle des activités ;

- une compétence professionnelle dont les savoirs et les croyances sont en mesure d'être professés en vue de l'adhésion à des normes établies collectivement.

Nous distinguons « profession » de « métier » dans la mesure où ce dernier se constitue par structuration d'une activité bénévole chez un certain nombre de personnes exerçant des rôles sociaux identiques en poursuivant des objectifs communs, employant des méthodes ou des techniques similaires et dont ils en tirent des « bénéfices », dans l'ordre des moyens de subsistance mais aussi sur le registre du symbolique et de l'imaginaire.

En adoptant une démarche socio-historique sur le terrain des pratiques d'orientation, nous voudrions souligner que la professionnalisation peut être conçue comme un processus dynamique et dialectique de conquête et de conservation d'un territoire de savoirs et de pratiques en mettant en évidence les tensions et les évolutions. La professionnalisation implique l'existence d'une communauté unie par des consensus minimaux et engagée dans une entreprise de persuasion du public. Elle s'inscrit dans un contexte d'invention de nouvelles activités professionnelles spécialisées (G. Paicheler, 1992).

**LE MODÈLE SCIENTIFIQUE ET  
TECHNICISTE DE L'ORIENTATION  
PROFESSIONNELLE APPUYÉE SUR UNE  
« PSYCHOLOGIE OBJECTIV  
DU COMPORTEMENT »<sup>1</sup> (1919<sup>2</sup>-1955<sup>3</sup>)**

L'orientation professionnelle qui se met en place au début des années vingt reçoit l'héritage de la fin du XIXe siècle :

- Développement du machinisme et de l'industrialisation ; crise endémique de l'apprentissage alors que se généralise l'enseignement primaire. Les grands courants de pensée de cette époque : les socialistes (« utopiques » et « scientifiques »), le positivisme d'A. Comte, l'évolutionnisme de Spencer, la franc-maçonnerie du Grand Orient de France (pour ne citer que les principaux) vont participer à la définition d'une notion que le législateur a défini pour la première fois en 1922 : L'orientation professionnelle c'est « l'ensemble des opérations incombant au sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique qui précède le placement des jeunes gens et jeunes filles dans le commerce et dans l'industrie qui ont pour but de révéler leurs aptitudes physiques, morales et intellectuelles. »

- L'orientation professionnelle est d'abord un problème économique : « une société qui s'industrialise est une société qui se professionnalise » Goode (1960, p. 102). La division technique du travail pose le problème du recrutement et de la formation professionnelle des ouvriers. Avec F. Taylor, le professionnalisme trouve un mode d'expression privilégié de ses façons d'être et de ses aspirations dans la gestion scientifique du travail.

- Le mouvement est international (Decroly (Belgique), Claparède (Suisse), Münsterberg (USA), etc.) et marqué par la conjoncture des deux guerres mondiales : *affectation* des militaires à des « postes

---

<sup>1</sup> Selon les termes d'H. Piéron, (1908).

<sup>2</sup> De la loi Astier, « véritable charte » de l'enseignement technique industriel et commercial.

<sup>3</sup> Au décret du 10 octobre 1955 : nouvelles attributions pour les centres publics d'O.P..

de travail » et problèmes du *reclassement*. La tradition française est pourtant originale (vis à vis de l'Allemagne par exemple), puisque depuis 1920 elle confiait à l'enseignement technique (dans les prolongements de la loi Astier) l'éducation professionnelle des adolescents, tâche qui auparavant dépendait du ministère du commerce et de l'industrie.

Nombre de pédagogues ou psychologues du début du XX<sup>e</sup> siècle qui vont contribuer à l'élaboration des méthodes de l'orientation professionnelle vont se réclamer de plusieurs spécialités professionnelles : médecin, psychologue, éducateur, enseignant. Lorsqu'on consulte le programme de formation des orienteurs dispensée à l'INETOP (Institut National d'Étude du Travail et d'Orientation Professionnelle, fondé en 1928, par le chef de file de la psychologie expérimentale et différentielle, H. Piéron) on remarque qu'il s'est assuré de la participation d'H. Laugier (psychologie), P. Boncour (pathologie), G. Heuyer (psychiatrie) ; H. Wallon (psychologie de l'enfant), W. Oualid (économie politique), J. Fontègne (l'organisation de l'orientation professionnelle), M. Frois (technique des métiers), J.-M. Lahy (Orientation et sélection professionnelle), H. Luc (philosophie de l'orientation professionnelle), G. Friedman et J. Fourastié (histoire du travail et de l'économie). L'enseignement dispensé était donc pluridisciplinaire et à finalité professionnelle.

Dans l'étude monographique du cas lillois, nous avons montré comment l'office municipal puis départemental d'orientation professionnelle du Nord (1922-1939) procédait pour orienter rationnellement un enfant de treize ans, où il était nécessaire de l'examiner aux points de vue physiologique, psychologique, pathologique. L'orienteur et le médecin se concertaient sur la constitution physique de l'enfant et sur son intelligence (tests psychométriques). Le cabinet d'orientation professionnelle établissait une collaboration avec : l'école – pour les renseignements sur la scolarité de l'enfant ; avec les parents – pour les indications susceptibles d'éclairer « le conseiller de vocations » ; avec les organisations patronales et ouvrières pour l'établissement de monographies professionnelles ; avec l'office du travail

et les économistes capables d'appréhender l'état du marché du travail etc.

L'art de l'orientation consistait à réaliser une synthèse. L'orientation professionnelle était souvent le lieu de « résolution des conflits » à l'interface entre la fin de l'école primaire et l'entrée en apprentissage vers un métier manuel qualifié. Cette psychologie de l'apprentissage reposait sur un appariement entre les caractéristiques individuelles et les déterminations des postes de travail. Le « modèle productif » de l'orientation professionnelle reposait sur une ambition forte : la croyance chez certains qu'il était possible, dès maintenant, de résoudre les problèmes et les conflits sociaux à l'aide des données scientifiques ; d'organiser rationnellement la société, d'éviter le gaspillage humain et de concilier l'intérêt du travailleur et celui de la collectivité nationale.

Les « Compagnons de l'Université Nouvelle » et les tenants de « l'École Unique » ont contribué à diffuser l'idée d'une sélection des plus aptes à l'entrée du second degré. Le plan Langevin-Wallon (1947) cherchait à établir un compromis entre le principe de justice et un principe d'efficacité qui introduit à la dimension du bonheur individuel et de la satisfaction des besoins sociaux.

Les idéaux démocratiques et scientistes supportés par une philanthropie laïque ont été l'objet de sérieuses et de vives controverses à l'intérieur même du mouvement français d'orientation professionnelle.

Pour en rester au niveau des pratiques d'orientation, on peut distinguer plusieurs lignes de clivage :

- on peut opposer les « praticiens empiriques », généralement peu ou pas formés à la psychologie et, les « scientifiques ». H. Piéron pestait contre les premiers en fustigeant ceux qui s'adonnaient au « bluff » de la morphopsychologie, de la graphologie, de la chiromancie et autres techniques pour « somnambules extralucides » (H. Piéron, 1945).

- on peut repérer l'affrontement entre les animateurs d'une « conception laïque » (il n'y a pas d'au-delà du social) de l'orientation professionnelle au sein du Ministère de l'Éducation Nationale et les

défenseurs du « privé-laïcs », totalement dépendants des intérêts patronaux, et les défenseurs du « privé - confessionnel », qui en appelaient à la transcendance au nom des droits des personnes et de la famille. Cette thèse « personnaliste » pêchait le plus souvent par son approche conservatrice et de méfiance à l'égard de toute initiative étatique.

- dans les congrès nationaux et internationaux d'orientation professionnelle on voyait s'affronter un discours « progressiste » d'un Julien Fontègne (1879-1944) prônant une orientation rationnelle et, un discours « conservateur », version F. Mauvezin, partisan d'un statu quo social où il convenait de « mettre chacun à sa place » — *the right man in the right place* !

Sur les enjeux d'une orientation professionnelle qui ne changeait pas fondamentalement le destin des enfants qui étaient confiés aux centres d'orientation professionnelle, P. Naville a opposé la thèse la plus forte dans sa *Théorie de l'orientation professionnelle* (1945). Partant d'une sociologie conflictualiste et critique, P. Naville réfute la théorie des aptitudes d'H. Piéron, considérant que l'orientation professionnelle « est un dérivé de la division du travail placée entièrement sous la dépendance des nécessités économiques du pays, c'est-à-dire des besoins tels qu'ils sont à présent déterminés par les classes et groupements dirigeants. » Bref, l'orientation professionnelle n'est pas une science des possibilités individuelles mais une technique sociale qui ne se comprend qu'en référence aux conditions de développement d'une société donnée. On pouvait y voir un enjeu que constituait le fait, pour la psychologie naissante, comme pour tout autre discipline, d'être identifiée et de fonctionner comme une profession. Y avait-il une « orientation professionnelle bourgeoise » et une « orientation professionnelle du peuple » ? Cette question renvoie au dualisme de l'appareil scolaire à l'époque, entre réseau primaire/professionnel sur lequel s'articulaient les centres d'orientation participant par ailleurs au recrutement des élèves en centres d'apprentissage et le réseau secondaire/supérieur, où l'élite scolaire triée au sein de l'élite sociale consultait plus volontiers le Bureau Universitaire de Statistique (fon-

daît depuis 1932 par A. Rosier) et qui documentait sur les professions libérales. Cette tâche ne put être menée à bien quand l'Etat reconnu à cet organisme la qualité d'établissement public avec une personnalité civile et une autonomie financière sous la double tutelle des ministères de l'Education Nationale et du Travail (loi du 8 avril 1954).

### **LE MODÈLE « FONCTION PUBLIQUE » POUR UNE ORIENTATION PROFESSIONNELLE DE LA JEUNESSE SCOLARISÉE (1956<sup>4</sup> -1969<sup>5</sup>)**

D'agents contractuels des départements, la profession d'orienteur s'est fonctionnarisée au cours des années cinquante (suite à l'action législative de R. Lempereur : Loi du 24 mai 1951 et Décret du 6 avril 1956). L'origine de l'activité des centres d'orientation professionnelle en milieu scolaire est repérable au lendemain de la seconde guerre mondiale, mais elle revêt un caractère systématique à partir de 1959. L'examen d'entrée en sixième ayant été supprimé (1956), le cours moyen devient la première étape d'une orientation scolaire et professionnelle dont les modalités vont être précisées dans le cadre des réformes de l'enseignement : Berthoin-Fouchet. Dans la troisième réédition (revue et augmentée en 1963) de son *Vocabulaire de la psychologie*, H. Piéron définit à côté de l'orientation professionnelle comprise comme tâche sociale de répartition des choix individuels conformément aux besoins de la collectivité, une « orientation scolaire » : appréhendée dans ses fonctions pédagogiques consistant à : « guider les écoliers dans le choix des branches d'enseignement en fonction de leurs aptitudes et de leurs goûts. »

L'internalisation de l'orientation à l'appareil scolaire est le phénomène décisif de la période. Dès la rentrée scolaire 1960, les centres d'orientation professionnelle sont rattachés à la Direction Générale de l'organisation et des programmes scolaires qui deviendra bientôt la

---

<sup>4</sup> Suppression de l'examen d'entrée en sixième.

<sup>5</sup> Le Conseiller d'Orienteur Scolaire et Professionnel devient membre de droit du conseil de classe.

Direction de la pédagogie des enseignements scolaires et de l'orientation. Le circulaire du 21 novembre 1960 définit un nouvel ordre de priorité des missions du service public d'O.S.P. qui coordonne avec difficulté ses activités avec les professeurs délégués du B.U.S. du second degré et les psychologues scolaires de l'enseignement primaire.

Le modèle « productif » de l'orientation professionnelle, recherchant pour chaque individu « la profession à laquelle sa nature le destine », qui a dominé pendant la première moitié de ce siècle, va progressivement laissé place à un « modèle formatif ». C'est A. Léon (1957) qui a, le premier, systématisé une *Psychopédagogie de l'Orientation professionnelle*. Cette position s'inscrit en faux contre la doctrine des tests consistant à entériner ou à contre-indiquer un choix professionnel sans se soucier des conditions de formation, des goûts et des aptitudes des individus. Les conseillers d'orientation professionnelle se sont rendus compte qu'une conception diagnostique-prescriptive de l'orientation professionnelle (qui empruntait au modèle médical) a contribué à freiner en France le développement de la pratique de l'information, point de départ d'un choix professionnel conscient. Une vision mécaniste de l'adaptation professionnelle où les aptitudes sont considérées comme des unités fonctionnelles stables (vers l'âge de sept ans) et où l'action du milieu s'exerce dans une marge limitée est remise en cause par les progrès même de la psychologie qui étudie les processus mentaux. Les tenants de l'approche éducative en orientation affirment la primauté de la notion de formation, basée sur l'étude expérimentale des mécanismes psychologiques (motivations, attitudes, intérêts, etc.), sur celle de sélection, fondée sur l'étude purement statistique des différences individuelles (à l'instar de E. Burt, Eysenck, Spearman, Thurstone, Vernon...)

L'esprit « testateur » et ses routines subiront les assauts d'une critique « externe », sociopolitique celle-là, vers 1968, sur le thème de l'orientation/sélection et dont la version militante extrême (« tests d'intelligence = instruments terroristes ») s'achève avec M. Tort (1977). S'il a été si fortement contesté, c'est que le « mythe » de l'orientation avait une certaine force dans l'Éducation Nationale.



*LES MÉTIERS DU « COUNSELING PSYCHOLOGIQUE »*

La spécificité des services tient au fait que ce sont les seuls services de psychologie, d'orientation et de documentation ayant à la fois un statut administratif, des corps hiérarchisés de personnels, une structure à l'échelon national, académique, départemental (et districtal de nos jours) et des instituts de formation relevant de l'enseignement supérieur. L'activité de ces services n'a jamais été très homogène.

On peut schématiser les deux versants de professionnalité, selon l'adhésion de l'orienteur à une conception diagnostique ou éducative de l'orientation :

	<i>Conception diagnostique</i>	<i>Conception éducative</i>
<i>Cadre conceptuel</i>	Perspective révélatrice de caractéristiques individuelles supposées immuables	Vision plus formatrice d'aptitudes et de goûts
<i>Quelle psychologie ?</i>	Psychologie expérimentale et différentielle : tests de niveau (constat)	Psychologie dynamique : psychopédagogique = changement des comportements : information et éducation des choix
<i>Style des rapports enfant-adulte</i>	Examen individuel du consultant	Faciliter l'autodétermination progressive de chaque adolescent : activité du sujet
<i>Conception du praticien</i>	Il n'est pas un éducateur, ou un chercheur mais un psychologue de l'apprentissage un technicien des choix professionnels	Etude des problèmes posés par l'environnement et apport de solutions pédagogiques aux questions d'inadaptation
<i>Centre de gravité de l'action du C.O.P.</i>	Cabinet d'orientation professionnelle	L'école
<i>Définition de l'adaptation sujet-environnement</i>	Procédure mécaniste d'ajustement réciproque entre les caractéristiques individuelles et les exigences de la profession	Caractère historique évolutif des conduites humaines. Plasticité des comportements. Rôle décisif joué par les milieux formateurs
<i>Contenu théorique</i>	Prétention scientifique (courant scientifique, instrumentaliste), modèle structuré sur l'expérience en laboratoire et la pratique médicale	Fonction psychologique de l'observation. Dimension éducative de l'action pédagogique dans les milieux de formation
<i>Implications pratiques</i>	Usage de la psychométrie : « plusieurs tests valent mieux qu'un. » Stratégie de la consultation conseil d'orientation professionnelle	Mise en oeuvre des techniques de l'information (programme d'ensemble). Enrichir les représentations, développer de nouveaux intérêts, élaborer des projets d'avenir
<i>Prise en compte des différences individuelles</i>	Réification. Pratiques de sélection, de classement - typologie nature humaine	Tournée vers la formation éducative et l'action transformatrice du milieu
<i>Finalité sociale</i>	Procédure d'aiguillage (tri) scolaire et professionnel de manière à permettre une utilisation optimale du bilan	Assurer les conditions d'un choix plus libre visant l'épanouissement total de l'individu. Favoriser une adaptation dynamique à l'évolution et à la diversité du milieu professionnel

DANVERS, F. (1988) *Le conseil en orientation en France*. Issy-les-moulineaux, E.A.P., pp. 125-126.

Notre hypothèse principale est que c'est l'évolution de l'institution scolaire qui a principalement rendu possible la conception éducative de l'orientation et son corollaire une politique volontariste de promotion de tous les enfants d'une classe d'âge vers des niveaux de formation et de qualification plus élevés. L'enseignement technique et les services d'orientation, en particulier, ont été des « laboratoires » pour mettre à l'épreuve des innovations pédagogiques qui, pour avoir suscité maintes réserves, n'en ont pas moins été largement diffusées par la suite : *« Je suis persuadé que tous les enfants qui entrent dans le cycle d'observation ne peuvent faire des études longues. On espère recevoir en 6<sup>e</sup>, 70 % des enfants et je m'en réjouis, c'est indispensable pour que le pays dispose un jour de toutes les énergies dont il a besoin : feront-ils tous des études longues ? Alors, on transformera ces études longues en études courtes prolongées. Les professeurs de faculté se plaignent déjà de recevoir des étudiants médiocres, que diront-ils dans l'avenir ? »* (M. G., professeur au lycée Pasteur, 1962).

La mise en place des CES et l'instauration d'une carte scolaire regroupant les établissements du second degré ont partie liées avec les nouvelles modalités de l'orientation dans le 1<sup>er</sup> cycle. Ces dernières seront la cause de divers malentendus dans l'esprit des familles notamment sur la définition de « conseil d'orientation » selon que l'on entend un avis circonstancié formulé par le conseiller psychologue sur un élève, avis susceptible d'être contesté par l'intéressé ou la famille elle-même ; ou bien la structure collective regroupant essentiellement les maîtres d'une classe, un représentant de l'O.S.P. et le médecin de santé scolaire (1964) ; ou encore l'affectation, décision administrative relevant d'une inspection académique et qui, dans les limites des structures et des capacités d'accueil des établissements prononcent le placement (ou le « recasement ») des élèves dans des filières et sections déterminées. L'échec du CES, qui n'a pas été le « vaste échangeur » escompté, a accredité l'image négative d'une orientation, sanction de l'échec scolaire. En cette affaire, le rôle de l'orienteur s'est compliqué, ses objectifs sont devenus moins clairs et son action a pu se diluer dans le milieu scolaire. La notion de prise en charge des élèves, se substitue dans le cadre de l'effort de démocratisation de l'en-

seignement, à celle de bilan(s) ponctuel(s) reposant sur un travail systématique et de collaboration où l'identité sociale et professionnelle de l'orienteur expert sera profondément modifiée.

G. Latreille, résume fort à propos ce tournant dans la professionnalité des praticiens de l'O.S. : « Nous sommes ainsi devenus officiellement membres d'équipes où se rencontrent pour la première fois des enseignants du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>nd</sup> degré et du technique ; équipes où la rencontre ne va pas toujours sans affrontement, lorsqu'il faut prendre en commun des décisions d'orientation pour ces jeunes dont nous portons ensemble la responsabilité. » L'intégration dans les années soixante, de l'orientation dans des structures de décision essentiellement sous la gouverne de l'administration de l'Éducation Nationale, a eu au moins deux effets :

- chez les professionnels, une revendication du titre et d'une formation de « conseiller-psychologue ». En effet, c'est par leurs techniques propres que les orienteurs sont parvenus à faire admettre leur professionnalisme dans un milieu non acquis à leur démarche ;

- chez les usagers, la déception du public dans l'enfermement progressif des orienteurs dans la sphère scolaire alors même que l'originalité des centres d'orientation était justement leur position d'extériorité et d'interface entre le monde des formations et celui des professions.

La revendication insistante des praticiens de l'O.S. à faire reconnaître leur professionnalité dans le cadre d'un corps de conseillers-psychologues de l'Éducation Nationale (qui ne sera satisfait par les pouvoirs publics que par le décret fort récent du 20 avril 1991) peut s'interpréter comme une mise à distance face aux enjeux économiques de l'orientation collective : « L'orientation scolaire et professionnelle ne saurait en aucun cas être régie par les besoins à court terme du marché du travail. » (Déclaration de la société française de psychologie sur la réforme de l'O.S.P., 13 février 1968). L'approche planificatrice de l'éducation, centrée notamment sur la notion déjà un peu archaïque au début des années 1960 (IV<sup>e</sup> plan : 1962-1965) de « be-

F. DANVERS

soins de main d'oeuvre », avait conduit à de « graves erreurs d'orientation et de lourds gaspillages. » (Blondel 1992).

**DE L'INFORMATION DES PUBLICS  
À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES :  
LES LIMITES D'UN MODÈLE « LIBÉRAL  
HUMANISTE » EN PROIE À SES PROPRES  
CONTRADICTIONS (1970-1990)**

Le début des années soixante-dix va être marqué par un renforcement du processus d'institutionnalisation de l'orientation. Un Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions se substitue à l'ancien B.U.S. en mars 1970. L'ONISEP (comprenant le CEREQ, Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications) est un des éléments du complexe : orientation-planification-formation professionnelle.

Les CIO (Centre d'Information et d'Orientation) vont être chargés à partir de 1971, « *d'organiser l'information et l'orientation des élèves dans un processus d'observation continue, de façon à favoriser leur adaptation à la vie scolaire, de les guider vers l'enseignement le plus conforme à leurs aptitudes, de contribuer à l'épanouissement de leur personnalité et de les aider à choisir leur voie dans la vie active, en harmonie avec les besoins du pays et les perspectives du progrès économique et social.* » Le report progressif des paliers d'orientation (du CM2 en 5e puis vers le niveau : 3<sup>e</sup>-2<sup>de</sup> aujourd'hui, enfin vers les classes terminales des lycée très prochainement.) et la prolongation (ou la reprise) volontaire des études font que les missions du service public vont s'adresser à des publics diversifiés, plus âgés, en tout cas bien au-delà du cadre restreint de « l'école moyenne » : lycéens, étudiants, publics adultes de la formation continue.

Deux sous-périodes peuvent être distinguées :

- Les années soixante-dix, avec la mise en place de « nouvelles procédures pour l'orientation » (1973) qui vont s'inscrire dans la mise en place du « collège unique » du ministre R. Haby (1975). L'instauration d'un échelon départemental d'orientation sous l'égide d'un

### LES MÉTIERS DU « COUNSELING PSYCHOLOGIQUE »

inspecteur de l'information et de l'orientation complète un dispositif déjà structuré au niveau central, académique et local.

- Sur le terrain, devant une orientation perçue par l'opinion comme fonctionnant mal, les techniciens s'emploient à développer des pratiques de dialogue et de concertation pour résoudre ou prévenir les conflits. Dans les établissements d'enseignement, la constitution « d'équipe d'animation » pour l'information scolaire et professionnelle (circulaire du 8 juin 1971) relève d'un vœu pieux, en dehors de quelques initiatives remarquées, expérimentant une véritable « pédagogie de l'orientation » fondée sur l'autonomie des jeunes et la possibilité pour eux de construire un projet personnel et professionnel (modèle expressif de l'orientation).

- La montée persistante du chômage touchant sélectivement les jeunes peu formés ou pas qualifiés va imposer à la périphérie des CIO la mise en place d'un dispositif de PAIO (Permanence d'Accueil et d'Information et d'Orientation) et de Missions Locales. S'orienter dans une société complexe devient une fonction stratégique pour l'intégration sociale. Pour la seule année 1980, quatre rapports officiels interpellent la nouvelle donne de l'orientation des jeunes et des adultes. Le dispositif gouvernemental du 26 mars 1982 issu des propositions du rapport Schwartz impose la prise en compte de *l'insertion professionnelle et sociale des jeunes*. On fera le parallèle avec le premier âge de l'orientation professionnelle, où l'on faisait appel au concours (bénévoles) d'éducateurs qui se fiaient à leur bon sens. Pas de préparation de ces conseillers, pas de technique d'examens (témoignage d'H. Piéron, *Autobiographie*, 1951).

Ainsi apparurent sur le champ de l'information, de l'orientation scolaire et de l'insertion professionnelle, de nouveaux opérateurs travaillant en marge, en liaison ou en concurrence avec le service public. Les enquêtes annuelles sur l'activité des CIO soulignent leur rôle d'observatoire du fonctionnement des districts scolaires. Mais en même temps, force est de constater la multiplicité et la dispersion des fonctions du conseiller d'orientation : tour à tour informateur, psycho-

F. DANVERS

pédagogue, psychosociologue, clinicien, psychologue scolaire, expert en méthodologie, animateur...

La dernière évaluation émanant des Inspections Générales (1988) ironise sur les 72 missions au demeurant non hiérarchisées, que la réglementation propose aux conseillers d'orientation. Dans les faits, les pratiques très libérales des CIO conduisent à des arbitrages fort variables entre une « conception intensive » le COP, clinicien des projets d'avenir du jeune et, une « conception extensive » : le COP, gestionnaire des flux scolaires de l'orientation.

Le développement de normes originales de professionnalité pour un même corps d'agents du service public très prompts à l'auto-critique et soumis jusqu'à présent à aucun contrôle hiérarchique formel (pas d'inspection en cours de carrière) mérite d'être approfondi par comparaison avec d'autres opérateurs intervenant dans le domaine de l'orientation professionnelle. Le tableau (ci-après) extrait du rapport au CEDEFOP présenté par D. Jaekle (1991) sur les *Profils d'activités des conseillers d'orientation professionnelle* synthétise des situations moyennes.

De ces « conseillers de tout poil, et de la cacophonie qui en résulte » selon les termes de l'inspecteur général R. Mandra (1991), on peut apercevoir un double mouvement : une recherche de la qualification et une déprofessionnalisation du conseil en orientation.

*Tableau des tâches effectuées par les conseillers d'orientation professionnelle*

Intitulé de l'emploi	A	B	C	D	E	F	G	H	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Conseiller	1	2	2	2		2			1	1	2	1	2	1		1	1		1
Conseil. princip.	1	1	1		2	2	2		1		2		2	1		1	1	1	1
Psy <sup>g</sup> ue du travail	1	1	2	1	2	1	2	1		1	1		1	1			1	1	1
Cons <sup>er</sup> d'Or. Psy.	1	1	1	1	2	1	2		1		1		1	1	1		1		1
Cons <sup>er</sup> Formation					1	2	2		1	1		1	1	1		1			1
Cons <sup>er</sup> Profionnel	1	1	1	1	1	2	1		1	1	1	1	1	1		2			1
Correspondant CFi	1	1	1	1		1			2	1		1	1	2		2			1
Doc <sup>iste</sup> Infor <sup>teur</sup>	2	2	2	2		1			1	1			1						1

## LES MÉTIERS DU « COUNSELING PSYCHOLOGIQUE »

### Typologie

A : Education et formation	N : « Insertion » professionnelle (emploi, études ou formation)
B : Métiers et emplois	O : Suivi
C : Marché du travail	P : Soutien des sources d'orientation informelles
D : Services annexes	Q : Intercession
E : Evaluation	R : « Feed-back » aux struct. de placement
F : Information	S : Interne (y compris planification et évaluation des services/programmes)
G : Orientation	T : Relations externes
H : Enseignement (éducation professionnelle)	U : Observation et anal. des caractéristiques des publics
J : Orientation collective	
K : Encadrement de groupes d'entraide	
L : Liaison avec structures de placement	
M : Assistance (à l'auto-présentation)	

La multiplication des initiatives de tous ordres en faveur de l'orientation, s'est traduite par la naissance de personnels d'orientation aux fonctions ambiguës, aux recrutements hétérogènes et à la formation très variable dans le domaine du conseil. Le rapport Guichard J. *et alii* (1993) note que dans certains cas, ce sont des praticiens du domaine social (animateurs socioculturels, éducateurs spécialisés) qui ont été chargés des fonctions de conseil. Il n'est cependant pas tout à fait exceptionnel d'observer des actions, notamment en faveur des jeunes en difficulté, réalisées par d'autres jeunes, sans véritable formation dans le domaine.

Étrangement, alors que l'histoire du mouvement d'orientation a été du début du siècle jusqu'au seuil des années 70, celle de la constitution de corps de professionnels, de la définition de critères de qualification, de l'institution de centres de formation visant à se substituer à des initiatives diverses, quelquefois d'inspirations caritative, sociale ou politique, ces dernières années apparaissent remettre en cause cette évolution. Peut-être est-ce lié à l'émergence de nouveaux problèmes que les institutions traditionnelles n'arrivaient pas à résoudre ?

Ce mouvement entraînera-t-il une redéfinition de la fonction orientation au sein de l'école ? Ce n'est pas impossible, si l'on en juge d'après les termes de la circulaire du 21 janvier 1993 sur le rôle des professeurs principaux dans les collèges et lycées, celle-ci insiste sur leurs missions touchant à l'information, à l'orientation des élèves, à l'aide qu'il convient de leur apporter pour les guider dans leur choix, à l'organisation des stages en entreprises, etc. Cela signifie-t-il un

F. DANVERS

retour, sous une forme nouvelle, des professeurs délégués du bureau universitaire de statistique ? Il est tout à fait envisageable que certaines de ces transformations se traduisent à leur tour par une institutionnalisation et par l'émergence de nouveaux corps de spécialistes de l'orientation, avec des cursus spécifiques de formation et peut-être différents degrés de qualification, par exemple, la formation de « correspondants » entre les entreprises et les organismes de formation, dans le cadre du dispositif de formation en alternance.

Ce sont peut être ces changements qui expliquent les vives revendications des professionnels de l'orientation, quant à leur propre qualification. Ainsi, les conseillers d'orientation de l'éducation nationale ont-ils tenu à obtenir le statut de conseillers psychologues, tandis que les personnels de l'ANPE voyaient, dans le même temps, leur statut redéfini. Pour le directeur du CARIF Ile-de-France Ouest (1991) : *« les problèmes de la professionnalisation des métiers du conseil en formation/emploi ... constitue une donnée pesante dans le contexte français actuel. Les opérateurs de l'information et de l'orientation professionnelle connaissent les difficultés de la professionnalisation des métiers de l'orientation confronté au choc des évolutions socio-économiques : chômage et sélectivité du marché du travail, exigence de mobilité et d'adaptation permanente des salariés, stratégie d'évolution professionnelle individuelle. »*

**Francis DANVERS**

PLURIDIS

Université Charles de Gaulle - Lille III

**Abstract :** In this paper we study the newly created « vocational counselling », using a multifactorial model of the history of vocational guidance in France in the twentieth century. We analyze « counselling », an emerging phenomenon, to scrutinize the professionalisation of its agents. Economic crises, the evolution of society and important structural changes in the training system have fostered the idea that lifelong counselling is necessary. Yet, the methods, techniques, goals and



## LES MÉTIERS DU « COUNSELING PSYCHOLOGIQUE »

target populations of a « psychology of counselling » with instructive objectives, have still to be determined. The general view is that actors use multiple strategies which we have to take into account to describe professional roles and functions.

**Key words :** vocational counselling, scientific psychology, job-training relationship, youth in the school system, job insertion.

### Éléments bibliographiques

- BALLION, R. (1986) *Le transfert des acquis. Recherche-action des services d'orientation engagés dans le dispositif d'insertion des jeunes*. C.C.E., M.E.N. Projet pilote F 11.
- BERTIER, G. (1940) *L'orientation professionnelle de la jeunesse bourgeoise*. Paris, Ecole des Roches.
- BLONDEL, D. (1992) « L'ajustement de l'offre et de la demande de qualifications. Le rôle du système éducatif. » *Revue Économique* 4.
- BOURDONCLE, R. (1991) « La professionnalisation des enseignants. » *Revue Française de Pédagogie* 94, pp. 73-92.
- DANVERS, F. (1985) *Histoire des Sciences d'orientation dans l'Académie de Lille : 1922-1980*. Thèse de Doctorat, Université Charles de Gaulle - Lille III.
- DANVERS, F. (1988), *Le conseil en orientation en France. Des origines à nos jours*. Issy-les-Moulineaux, E.A.P.
- DANVERS, F. (1990) « Le bureau universitaire de statistique d'Alfred Rosier : mémoire et modernité. » *L'Orientation Scolaire et Professionnelle* INETOP, Paris, pp. 5-23.
- DANVERS, F. (1991) « Entretien avec Maurice Reuchlin. » *Bulletin de l'Association des Conseillers d'Orientation de France*. 54, 333, pp. 34-46.
- DORTIER, J.F. (1985) *La constitution d'un groupe professionnel : les conseillers d'orientation*. Mémoire de maîtrise de Sociologie du Travail, Université Paris VII.
- GUICHARD, J. (Dir), DANVERS, F. & FORNER, J. (1993) *Services d'orientation scolaire et professionnelle en France*. CEE.
- HASSENFORDER, J. (1978) « Les organismes d'enseignement et de recherche : L'Institut National d'Étude du Travail et d'Orientation professionnelle. » *Revue Française de Pédagogie* 42, pp. 106-111.

F. DANVERS

- HUTEAU, M. & LAUTREY, J. (1979), « Les origines et la naissance du mouvement d'orientation. » *L'Orientation Scolaire et Professionnelle* 8, 1, pp. 3-43.
- JAECKLE, D. (1991) *Profils d'activités des conseillers d'orientation professionnelle*. CEDEFOP.
- LATREILLE, G. (1984) *Les chemins de l'orientation professionnelle*. Lyon, PUL.
- LEON, A. & NAHOUM, Ch. (1955) « De la doctrine des tests à la pratique de la psychométrie. » *La Pensée* 64, pp. 50-70.
- MONOD, L. (1991) « L'identité psychosociale du conseiller d'orientation. » in : *Du sentiment d'identité chez le conseiller d'orientation à son identification*. Thèse de Doctorat Université Lyon II.
- NAVILLE, P. (1972) *Théorie de l'orientation professionnelle*. Paris, Gallimard.
- PAICHELER, G. (1992) *L'invention de la psychologie moderne*. Paris, L'Harmattan.
- PIERON, H. (1992) *Autobiographies de psychologues de langue française*.